

Avis voté en plénière le 27 septembre 2016

La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France

Déclaration du groupe CGT-FO

Le groupe FO tient à souligner la richesse du travail effectué et partage plusieurs éléments du constat. Plus particulièrement, notre groupe pense qu'effectivement même si les changements climatiques ne connaissent ni frontières géographiques ni frontières sociales, ils risquent de fragiliser encore plus les personnes les plus pauvres. Que ce soit dans les pays du Sud ou dans les pays développés, les inégalités sociales renforcent les inégalités d'exposition aux risques climatiques. Pour autant, nous sommes convaincus que cette injustice ne peut être réparée qu'en luttant contre la précarité et la pauvreté.

Nous pensons également que les changements climatiques ont des impacts en cascade non seulement sur la nature elle-même mais aussi sur la vie des citoyens et des salariés. Les problèmes de santé liés au climat vont s'aggraver et toucher de plus en plus de personnes.

Nous sommes convaincus qu'il faut agir collectivement dans le cadre d'une solidarité nationale et internationale pour réduire à terme les impacts de l'activité humaine sur le climat et plus globalement sur la nature. Toutefois, pour cerner les changements en cours et anticiper les évolutions à venir, il faut les mettre en relief avec les politiques publiques déjà mises en place.

On peut être « attaché à cette approche de santé publique qui intègre l'exposition aux risques environnementaux », comme le note l'avis, sans oublier que c'est dans cette même loi dite « de modernisation de notre système de santé » que le gouvernement s'attaque à notre système hospitalier en déstructurant son maillage territorial par le regroupement des quelques 1000 unités de soins en 200 structures et en détruisant quelques 22 000 emplois pour faire 3 milliards d'économie. Plus globalement, si la santé est au cœur des changements climatiques, on ne peut pas passer sous silence les dommages répétés causés à la sécurité sociale, à la médecine scolaire (1 médecin pour 12 000 élèves) à la médecine du travail (1 médecin pour plus de 4 000 salariés) et à l'ensemble des services publics de la santé.

On peut recommander « d'intégrer la lutte contre les changements climatiques dans la lutte contre la pauvreté », mais pour notre groupe on ne peut dissocier la précarisation et l'appauvrissement de millions de citoyens et de salariés des différentes réformes mises en place : retraite, emploi et la loi travail en est une dernière illustration.

On peut insister sur l'importance des États et des politiques publiques pour lutter contre le réchauffement climatique. Pour autant, on ne peut ignorer la responsabilité des entreprises dans ce réchauffement ainsi que vis-à-vis des travailleurs affectés par les changements climatiques.

Enfin, on peut admettre que les problèmes climatiques ne connaissent pas de frontières et qu'ils doivent être traités dans le cadre d'une politique globale, mais on ne peut pas en parallèle demander de « territorialiser les politiques publiques ».

Pour le groupe FO, agir pour la justice climatique c'est avant tout faire les choses différemment, penser une économie durable, créatrice d'emplois, plus respectueuse de la nature et des personnes, davantage orientée vers le progrès et le bien-être social, que vers l'enrichissement du système financier.

Pour notre groupe, la richesse du diagnostic de cet avis ne se concrétise pas par des préconisations à la hauteur des enjeux du changement climatique et plus globalement pour FO, c'est dans le combat pour la justice sociale qu'on peut réussir le combat pour la justice climatique et non l'inverse. C'est pourquoi notre groupe s'abstient sur cet avis.